

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 29  
Pouvoirs : 5  
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 11/12/2017

Le 18 décembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Monique RONGEON (Remplace Richard PACCAUD), Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Christian BAISE (Représenté par André COLLON), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Yann GALLAY), Béatrice GUERIN (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Richard PACCAUD (Remplacé par Monique RONGEON), Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD), Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Anny SANLAVILLE.

**OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA REGION AURA ET LE DEPARTEMENT DE L'AIN – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE**

M. Bernard GRISON, Président, rappelle que la Région Auvergne - Rhône Alpes et le Département de l'Ain ont souhaité répondre aux défis du territoire de la Dombes et du Val de Saône à travers la mise en place d'un contrat spécifique. Le périmètre de ce contrat correspond à celui des communautés de la Dombes, Val de Saône Centre et Dombes Saône Vallée.

La Communauté de communes a délibéré le 26 juin 2017 par délibération n°2017C67 pour adopter le contrat de territoire à passer avec la Région Auvergne - Rhône Alpes et le Département de l'Ain, et cosigné par les Communautés de communes de la Dombes et Val de Saône Centre.

La gouvernance de ce contrat est assurée dans le cadre de deux instances :

- Un conseil de territoire dont la composition est déterminée par le Département et la Région ; il se réunit annuellement sous la présidence des Présidents de la Région Auvergne-Rhône Alpes et du Département de l'Ain ou de leurs représentants ;
- Un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi du Contrat Dombes-Saône et de porter la dynamique de développement économique, touristique et environnementale pour l'ensemble du territoire Dombes Saône. Le comité de pilotage proposera les évolutions du contrat à envisager par la Région Auvergne-Rhône Alpes et par le Département de l'Ain. La composition du comité de pilotage comprend : 8 représentants de la Région et du Département, 8 élus locaux, 3 représentants des chambres consulaires et 8 membres de la société civile (associations).

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée désigne 2 représentants pour le comité de pilotage.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et les présentations.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **DE NE PAS PROCEDER** au scrutin secret pour cette élection ;
- ✓ **D'APPROUVER** la mise en place du conseil de territoire ;
- ✓ **DE DESIGNER** M. Bernard GRISON et M. Bernard REY comme représentants de la CCDSV au Comité de pilotage.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **26 DEC. 2017** A Trévoux, le 18/12/2017  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171218-2017C139-AE  
Affichage le : **26 DEC. 2017**

**Le Président,  
Bernard GRISON**

